

MNA : meilleure identification de l'âge par les tests osseux grâce au COVID !!!

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 13 janvier 2022



Comme quoi l'adage « à quelque chose malheur est bon » est vrai !

[Tout d'abord, les tests osseux sont conformes à la](#)

constitution !

Ce qui fait partie des déconvenues de toutes les associations immigrationnistes. C'est pourtant le moins, la justice doit pouvoir user des moyens scientifiques nécessaires pour avoir des données fiables que les MNA cachent pour abuser et escroquer la France !

Sud-Ouest d'écrire : « *Une réponse qui fragilise la protection et les droits fondamentaux d'enfants vulnérables.* » Non, justement, il s'agit de discriminer entre enfants et vrais-faux enfants, c'est donc bien l'inverse qui est conforté !

L'ONG Médecins du Monde ose déclarer que par cette décision «*le Conseil constitutionnel légitime l'utilisation d'examens médicaux critiqués par nos organisations, mais aussi et surtout par les hautes instances scientifiques et médicales ainsi que par le Défenseur des Droits*» . Autrement dit, ce que pensent les ONG, voire les ou certains scientifiques, doit supplanter le droit par ailleurs souvent à l'invocation galvaudée...

Les arguments avancés sont que les tests osseux sont peu fiables, des radiations ionisantes cancérigènes (les doses sont de plus en plus faibles, les équipements toujours plus performants), dangereux pour des jeunes filles enceintes...

Donc tout accepter à notre préjudice !

Tous ces conseillers ne se gênent pas à avancer l'Ethique !

La Commission consultative des droits de l'homme en 2014 invite les autorités françaises à « *accomplir loyalement toutes les diligences et démarches nécessaires pour récupérer les éléments de l'état civil du jeune isolé étranger auprès des autorités de son Etat d'origine* » !

Soyons clair, il est demandé à la France d'être loyale alors que tant les MNA que les pays originaires et leurs familles font tout pour tromper les autorités françaises...

Avancé aussi que la médecine ne doit participer à des fins juridiques contestables (?), de même l'absence d'enjeu thérapeutique des examens pose problème : les examens osseux

doivent avoir une finalité médicale. Comme il n'y a pas d'enjeu thérapeutique, ces examens ne sont pas faits dans l'intérêt de l'enfant. Comme si l'intérêt de l'enfant était le souci des pays originaires... et il reviendrait à la France d'assumer ce que les autres négligent si ce n'est refusent ce qui est de leur devoir !

Mais voilà que l'âge des mineurs peut être bien mieux évalué !

Jusqu'à présent, l'incertitude de l'âge d'un mineur pouvait atteindre 3 ans ! Or voilà que l'Hôpital de Jossigny (Seine-et-Marne), utilisant le scanner de l'épaule destiné à des personnes souffrant de problèmes respiratoires en lien avec le COVID, a pu observer que la croissance de la clavicule permet aussi d'estimer l'âge des patients. Ajouté à la radiographie du poignet et d'autres techniques, l'incertitude se trouve ramenée à 6 mois !

Sont concernés 2 000 à 3 000 cas recensés par le ministère de la Justice chaque année* : «les MNA délinquants représentent à peu près 10 % de l'ensemble des MNA et se singularisent par un refus de toute prise en charge» . On en mesure l'enjeu judiciaire et la soudaine opportunité s'offrant aux juges des mineurs pour écarter ceux qui ne relèvent plus de leur domaine de compétence !

** ce qui est loin de de ce qui est généralement perçu !*

Il n'en revient pas moins qu'il est anormal que la France prenne en charge des enfants étrangers qui lui ont été envoyés par leurs familles malgré tous les dangers qu'ils encourent avec l'aval des pays originaires, ceci qu'ils soient africains, moyen-orientaux, voire chinois, mais là c'est fort rare !